



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Appel à manifestation d'intérêt en vue de la gestion d'un espace de restauration à la Maison des Associations - Autorisation de lancement

La Maison des Associations (MdA) est une structure municipale qui accueille les associations ainsi que le public à la recherche d'informations sur la vie associative. Située au 2 rue des Corroyeurs, la MdA occupe actuellement un bâtiment datant de 1964 qui, conformément à la politique municipale menée en faveur du milieu associatif, fait l'objet d'importants travaux de rénovation notamment énergétique et d'extension devant s'achever mi 2026. L'extension de 500 mètres carrés en construction à l'arrière du bâtiment, disposera d'une salle polyvalente qui pourra accueillir jusqu'à 400 personnes, d'un hall d'exposition et d'un espace de restauration de 70 couverts ouvert sur la ville.

Ce nouvel espace de restauration aura vocation à créer du lien et de participer à une nouvelle dynamique au sein de la MdA au profit des associations et de tous les dijonnais, favorisant ainsi le vivre ensemble.

En application de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est proposé de solliciter, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, les opérateurs associatifs ou de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à manifester leur intérêt pour l'occupation et l'exploitation de ce futur espace de restauration. Conformément au 1^{er} alinéa dudit article, «l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester».

L'opérateur aura notamment à sa charge l'acquisition de toute la vaisselle (contenants pour cuisiner et réchauffer, vaisselle pour servir les repas) et d'une caisse enregistreuse compatible avec la borne de commandes fournie ; les charges liées aux fluides ainsi qu'aux matériels et produits d'entretien. Il devra s'engager à respecter l'ensemble des obligations en matière d'entretien des locaux (vestiaires, espaces de préparation des repas, de service et de restauration), équipements et matériels sans préjudice des obligations réglementaires en matière d'hygiène alimentaire et en matière de sécurité.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux associations « loi 1901 » et acteurs de l'ESS intervenant dans le secteur de la restauration simple / vente de boissons et en règle au regard de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène alimentaire spécifique à la restauration commerciale.

L'espace restauration, d'une superficie de 163,98 m² et se composant d'une salle de restauration, d'un office de préparation, d'une plonge, de vestiaires, d'une zone de vente et d'une terrasse, sera mis à disposition via une convention d'occupation du domaine public, à caractère temporaire et précaire, conclue entre la Ville de Dijon et le lauréat du présent appel à manifestation d'intérêt. La convention d'occupation sera uniquement régie par les clauses et conditions qui lui sont propres, étant précisé qu'elle ne constitue pas un bail commercial ou dérogatoire au sens des articles L.145-1 et suivants du Code de commerce.

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans. Cette durée initiale pourra être renouvelée tacitement pour 2 ans, soit une durée totale de 5 ans maximum.

Une redevance annuelle est proposée à l'Euro symbolique.

Le calendrier prévisionnel prévoit une remise des offres courant septembre 2025, en vue d'une désignation de l'attributaire envisagée lors du conseil municipal de novembre 2025. La signature et la prise d'effet de la convention d'occupation du domaine public sont attendues pour fin 2025. L'ouverture au public de ce nouvel espace se fera concomitamment à la fin des travaux de rénovation et d'extension de la MdA prévue mi 2026.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la gestion d'un espace de restauration à la Maison des Associations.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la gestion d'un espace de restauration à la Maison des Associations ;
- **d'approuver** le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à apporter le cas échéant, des modifications de détail au dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt précité ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	